

Gestion de la violence et droits de l'enfant

On voit apparaître dans différents médias la question de la violence à l'école: (cyber-)harcèlement, racket, maltraitance, isolement, etc. La question est posée à l'institution scolaire: comment agir et comment prévenir toutes ces formes de violences? Comment les enseignant-e-s peuvent-ils réagir? Le CAS «Violences, gestion de classe et droit de l'enfant» est une opportunité pour les enseignant-e-s de développer des compétences pour prévenir et contenir la violence dans le cadre scolaire.

De la première à la deuxième volée

Le CAS (*Certificate of Advanced Studies*) a vu le jour dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut international des droits de l'enfant, l'Institut universitaire Kurt Bösch à Bramois (VS) et éducation21. La formation, qui met le doigt sur des thématiques actuelles et des situations concrètes du milieu scolaire, est proposée par certains cantons comme une formation continue pour les enseignant-e-s.

Une première volée d'une dizaine de participant-e-s a pu profiter des savoirs, des savoir-faire et des compétences développés par des expert-e-s et praticien-ne-s d'horizons variés (juridique, judiciaire, pédagogique, sociologique, psychologique, etc.) en 2012-2013.

En 2013-2014: le CAS est à nouveau offert aux professionnel-le-s romands de l'enseignement. Ils auront la possibilité de suivre l'entier de la formation ou



d'opter pour l'un ou les modules proposés pendant la période estivale (délai d'inscription: 24 mai 2013).

Quelle plus-value?

En suivant ce CAS, les participant-e-s ont acquis des outils de différents ordres: – pédagogiques (à travers l'approche de différentes pédagogies, du matériel, des séquences, des exemples de projets d'établissement, des personnes de références dans les différents domaines, etc.);

– cognitifs sur la Convention des droits de l'enfant dans toute sa complexité et sa globalité en soulignant son interdisciplinarité (domaine historique, juridique, pédagogique, psychologique, social, etc.);
 – proactifs pour que leur pratique permette davantage aux enfants d'être des acteurs de leurs droits, de participer à différents niveaux et d'être des citoyenne-s dans leur communauté scolaire.

Les participant-e-s au CAS sont des personnes ressources pour leurs collègues, leur direction, et peuvent ensuite partager leurs compétences dans leur établissement.

Elles l'ont fait...

Deux enseignantes témoignent

«Le CAS m'a permis de connaître les droits de l'enfant dans leur dimension juridique et de savoir comment agir dans des situations extra-scolaires.»

«Je remets en question ma pratique en fonction des droits de l'enfant et plus particulièrement quant à la participation

des enfants: je les questionne pour comprendre leurs raisons et en tenir compte.»

«J'ai choisi de faire un stage et c'était très intéressant de créer un matériel sur les droits de l'enfant et de réfléchir pour d'autres enseignant-e-s.»

«Je crois que la réflexion sur les droits de l'enfant apporte aux enfants une confiance en eux-mêmes et en les autres.»

«J'ai été surprise de la date de ratification de la Convention des droits de l'enfant par la Suisse: c'est plutôt récent (1997) et ce n'est de loin pas dans les mœurs. Elle existe effectivement sur le papier, encore faut-il la rendre efficiente dans la vie quotidienne.»

«J'ai reçu beaucoup d'informations d'horizons différents pour approfondir la réflexion: des jeux, de l'anthropologie, des informations juridiques, des structures satellites du milieu scolaire (OPE, interventions de la police...).»

«Le va-et-vient entre la situation des enfants d'ici et d'ailleurs montre le travail qu'il reste à faire ici: même en tant que privilégiés, les droits de l'enfant ne sont pas toujours respectés.»

«La confusion entre droits de l'enfant et enfant-roi doit vraiment être corrigée.»

«Je suis un relais d'informations pour mes collègues et mes amis et je me sens plus sûre de moi pour faire des propositions dans mon établissement concernant les droits de l'enfant.»

Informations pour le CAS 2013-2014

Claire Piguet (cheffe de projet)

Institut international des droits de l'enfant – CAS «Violences, gestion de classe et droits de l'enfant: stratégies d'intervention»

CP 4176 – CH 1950 Sion 4

claire.piguet@childrights.org

cdee@childrights.org

www.childrights.org (sous Nos formations)